

EPREUVES	THEME	DUREE	EVALUATION	REMARQUES
Ecrite 1	<p>QCM de 40 questions portant sur l'ensemble du programme (Possibilité de réponses à choix multiples)</p>	40 min	<p>Epreuve notée sur 20</p> <p>Une note inférieure à 8 ne permet pas la délivrance du diplôme</p>	<p>Une fiche individuelle sera éditée avec les réponses du candidat. Une fiche collective reprendra l'ensemble des notes.</p>
Ecrite 2	<p>Elaboration d'une notice technique de sécurité lors d'un aménagement ou réaménagement de locaux portant sur un groupement d'établissements non isolés de 1re ou de 2e catégorie.</p> <p>Le rendu portera sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présentation générale du projet - la nature des travaux - les incidences administratives et techniques vis à vis de la commission de sécurité. - Notice descriptive précisant : <ul style="list-style-type: none"> - l'incidence éventuelle sur le classement initial - la nature des aménagements et matériaux utilisés - les renseignements concernant les dégagements - les renseignements relatifs aux nouveaux équipements ou installations (SSI, désenfumage, compartimentage, locaux à risques ...) 	2 h 30	<p>Epreuve notée sur 20.</p> <p>Une note inférieure à 8 ne permet pas la délivrance du diplôme</p>	<p>Les dossiers d'élaboration de notice de sécurité seront proposés par le président du jury.</p> <p>Les copies devront faire l'objet d'une correction par le président du jury ou par un préventionniste recyclé.</p> <p>L'épreuve se déroulera avec documents.</p>
Orale	<p>Après un temps de préparation de 15 minutes, les 2 chefs de service sécurité, sous couvert du président, interrogent le candidat, à partir de thèmes portant sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service sécurité. Le président de jury peut être amené à poser une ou plusieurs questions également.</p>	15 min	<p>Epreuve évaluée apte/inapte</p>	<p>L'épreuve se déroulera avec documents.</p> <p>Le jury devra pouvoir apprécier la capacité du candidat à exposer de manière synthétique, à dialoguer et argumenter à partir de ses</p>

				connaissances personnelles et de tout texte ou document
Remarques	<p>Les examinateurs de l'épreuve orale seront deux chefs de service de sécurité en fonction.</p> <p>Le président du jury pourra soit confier la correction des copies du rapport à un préventionniste recyclé ou les corriger pendant le déroulement de l'épreuve orale.</p> <p>Chaque candidat réalisera l'ensemble des épreuves quelles que soient les notes obtenues</p> <p>Le président du jury pourra désigner une personne chargée de surveiller les épreuves écrites.</p> <p>Seuls 12 candidats pourront se présenter à un même examen.</p> <p>L'inaptitude devra faire l'objet d'une rédaction écrite du motif sur la fiche individuelle d'évaluation.</p>			
Certification	<p>L'épreuve orale doit conclure l'examen. Le QCM et l'élaboration de la notice technique de sécurité peuvent se dérouler dans n'importe quel ordre.</p> <p>Pour les épreuves écrites, la moyenne inférieure à 12 entraîne l'ajournement du candidat.</p> <p>Le candidat conserve pendant un an après la date de l'examen initial le bénéfice d'une note supérieure ou égale à 8.</p> <p>Le candidat conserve pendant un an après la date de l'examen initial le bénéfice de l'aptitude à l'épreuve orale.</p> <p>Le candidat peut pendant cette période repasser la ou les épreuves sans suivre de nouveau la formation.</p> <p>Dans ce cas, le candidat doit obtenir une note supérieure ou égale à 10, et la moyenne des notes obtenues doit être supérieure ou égale à 12.</p> <p>Après cette période le candidat doit suivre une formation complète avant de se représenter à un examen.</p>			